

Vivre à **SERQUIGNY**



**Bulletin d'informations municipales
N° 40 - Janvier 2016**

Concours des Villes et Villages Fleuris de Haute-Normandie

Le 28 septembre 2015, par courrier de M. Nicolas Mayer-Rossignol, Président du Comité Régional de Tourisme de Normandie, la ville de Serquigny a eu l'agréable surprise de se voir récompensée pour ses efforts en matière de fleurissement et d'aménagement paysager, mais aussi pour ses actions dans le domaine de la biodiversité !

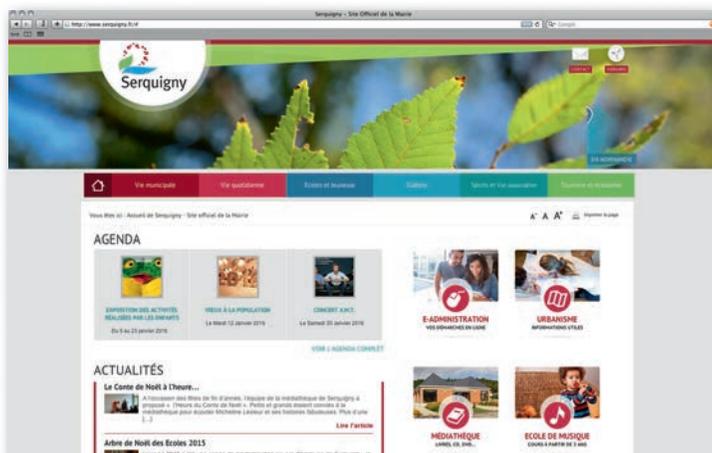
Cette décision du jury régional, sur proposition du jury départemental, constitue une reconnaissance pour l'ensemble de l'équipe municipale, celle d'une volonté politique forte, et celle du travail très professionnel des services techniques.

Par ailleurs, le jury départemental a décidé de décerner le 1er prix dans la catégorie des 2.000 à 5.000 habitants. La Commune recevra à ce titre un prix de 2.000 euros et s'est vu attribuée une 1^{ère} Fleur.

Au-delà de son caractère de récompense officielle, le label garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente. Dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Les critères d'attribution à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

- Sommaire
- 3 Edito
- 4 L'essentiel des conseils municipaux
- 8 Les tarifs communaux 2015
- 9 La Gendarmerie
- 10 Pôle Medico-social
changement de Braquet
- 11 La lutte contre la radicalisation
- 12 Les travaux
- 13 L'urbanisme
- 14 Retour sur 2015
- 17 La cueillette des champignons
- 18 Les écoles
- 20 Du côté de nos aînés
- 22 La médiathèque
- 24 Le sport
- 26 Renseignements utiles



N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique "Vie Municipale / Bulletins d'informations".

www.serquigny.fr

Madame, Monsieur,

Je suis très heureux de vous présenter mes meilleurs vœux pour vous et vos proches, ainsi que ce nouveau journal fruit du travail collectif des élus.

L'année 2015, aura été marquée à deux reprises par des attentats en janvier et novembre, visant des victimes innocentes et surtout voulant porter atteintes à nos modes de vie, à nos valeurs républicaines.

A chaque fois, notre commune s'est rassemblée au-delà des opinions de chacun, pour marquer notre solidarité et notre attachement aux idéaux de notre pays.

Pour cette nouvelle année, nous avons plusieurs projets d'importance pour l'avenir de la commune.

Tout d'abord, rassembler autour des professionnels de santé, nous allons construire une véritable maison de santé. Il s'agit d'un gros projet, nécessitant beaucoup de travail, de financements qu'il faudra savoir mobiliser. Vous avez une page dans ce journal qui relate l'état du projet en détail.

Dans le cadre de notre action pour maintenir une pharmacie à Serquigny et compléter notre dispositif de santé, Mme MONTRON réalisera sa nouvelle officine dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.

Les locaux d'habitation sur le même site seront démolis pour laisser place à une nouvelle offre de logement avec la Sécomile de l'Eure. L'ancienne bibliothèque laissera elle aussi la place à une maison de ville.

Le quartier de la rue d'Auvergne fera peau neuve avec Eure Habitat, par contre je manifeste des inquiétudes avec la nouvelle direction de cette société sur l'avenir des immeubles avenue Pierre Sénard.

Par ailleurs nous serons très prudents sur nos travaux compte tenu des ressources, des aides et des subventions à nos communes. Espérons que les nouvelles instances du Département et de la Région seront capables de voir les projets d'intérêt général.

Enfin le projet de fusion de toutes les communautés de communes autour de Bernay soutenu par des élus épris de gigantisme aura des conséquences lourdes pour l'avenir, en maintien de services de proximité, de fiscalité, d'autonomie des communes.

Je serai très vigilant pour défendre nos services que nous avons mis des années à mettre en place en faveur de nos habitants.

Mais comme d'habitude vous pouvez compter sur mon action ferme et mesurée pour défendre au mieux vos intérêts avec mon équipe municipale.

Je termine en soulignant la qualité du travail collectif de notre Conseil Municipal, bien aidé par nos services.

Un coup de chapeau au dynamisme des associations et un grand bravo à tout ces bénévoles qui animent la commune.



Lionel PREVOST
Maire de Serquigny

1^{er} vice-président de l'Intercom Risle et Charentonne

● Séance du 16 décembre 2014

- **Convention entre la ville de Serquigny et GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel.**

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations des clients et rapatrier leurs index réels. Les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients. Les travaux de Commission de Régulation de l'Énergie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable, dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. La Ville de Serquigny soutient la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux. GRDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés, à partir de 2020.

Le Conseil Municipal adopte les termes de cette convention de partenariat.



Panneau lumineux à leds

- **Convention de mandat portant à la réalisation d'aménagement de sécurité.**

Suite aux travaux du centre ville, la commune a souhaité renforcer la signalisation verticale à l'approche des carrefours où le régime de priorité à droite est devenu la règle (Pont de la Glacière, Rue du Grand Hamel et Côte Saint Georges). Les travaux ont

consisté en la pose de panneaux lumineux clignotants à leds pour un montant de 6 840 € HT.

La commune a réalisé lesdits travaux pour le compte du Conseil général de l'Eure. Une convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur route départementale a été signée avec le Département. Cette convention a fixé les modalités de réalisation des aménagements ainsi que le montant maximal de la subvention au titre du produit des amendes de police à 2 736 euros HT.

● Séance du 11 février 2015

- **Effacement des réseaux électrique et téléphonique.**

Le programme 2015 des travaux du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) a été défini selon les besoins et les moyens du syndicat et de la Commune.

Ainsi, une étude est lancée sur l'effacement des réseaux électrique et téléphonique au Village La Porte (Chemin aux Loups et RD 31). Cette étude permettra, le cas échéant, de planifier les travaux sur plusieurs tranches, selon nos possibilités financières.

Un 2ème projet sera conduit pour effacer le reste du réseau aérien encore en place route de Nassandres.

- **Modification du groupement de commandes pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil municipal décide de constituer un groupement de commandes pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec les communes de Launay, Fontaine l'Abbé, Saint Léger de Rôtes, La Houssaye, Goupillères et Beaumont le Roger.

Le groupement de commandes vise à permettre la mise en œuvre d'une action commune entre plusieurs collectivités territoriales. Cette procédure du code des marchés publics vise aussi à assurer la mutualisation des achats afin de faire baisser leurs prix et leurs coûts de gestion. Ce mode de coopération n'a pas pour conséquence de réduire les compétences et les responsabilités. En effet, le groupement de commandes n'a pas de personnalité juridique, il agit au nom et pour le compte de ses membres. Ainsi, les collectivités restent individuellement responsables de l'opération d'achat.

- **Adoption d'un tarif pour le dépassement d'heure pour le service de garderie périscolaire**

Un service de garderie périscolaire est mis en place tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, jusqu'à 18 h 30.

Régulièrement, des familles viennent chercher leurs enfants en retard, sans aucune justification. Pour essayer

d'endiguer ce phénomène, le Conseil municipal décide de fixer à 5 € le quart d'heure de retard à la garderie périscolaire en cas de retards répétés et injustifiés, correspondant au coût réel d'un agent communal présent et mobilisé pour attendre les parents.



Garderie périscolaire

● Séance du 15 avril 2015

● **Approbation des comptes 2014**

Le début de séance a été consacré à l'examen et au vote des comptes administratifs 2014 de la commune, et du gîte.

(Le budget du service d'assainissement ayant été transféré à la nouvelle Intercom).

Pour la Commune, en 2014 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 061 866,46 € et en recettes à 1 874 016,871 €.

En investissement les dépenses ont été de 690 414,46 € de dépenses et les recettes de 234 320,77 €.

Pour le Gîte, les dépenses s'élèvent à 30 981,66 € et les recettes à 31 143,53 €. (Le gîte s'autofinanciant par les réservations de l'année et ne coûtant rien au budget communal).

L'ensemble de ces comptes a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

● **Approbation des budgets primitifs 2015 (Commune et Gîte), vote des taxes locales 2015 et vote des subventions aux associations 2015**

Budget primitif communal 2015 en équilibre dépenses et recettes à 2 244 530,42 € en fonctionnement, et à 727 844,66 € en investissement sans augmentation des taux communaux.

● Séance du 26 juin 2015

● **Chemins de randonnées**

Trois chemins de randonnées sont balisés sur la commune :

- Circuit des Deux-Rives
- Circuit de Courcelles
- Circuit de Maubuisson

L'Intercom Risle et Charentonne, dans le cadre de la compétence tourisme, peut valoriser ces chemins de randonnées dans ses publications et au sein de l'office de tourisme de prendre à sa charge les frais d'entretien.

Le Conseil Municipal, demande à l'Intercom Risle et Charentonne de déclarer les chemins de randonnées (Circuit des Deux-Rives, Circuit de Courcelles et Circuit de Maubuisson) dans ses statuts.

● **Taxe d'aménagement : taux et exonérations**

L'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives). Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, décide

De fixer le taux de la taxe d'aménagement à **3%**,
D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

● **Renouvellement des baux communaux**

La commune de Serquigny loue à l'Amicale des chasseurs de Serquigny quelques bois communaux.

La redevance annuelle pour 2015 par chasseur de la commune est de 18,20 € et de 23,60 € pour les chasseurs hors commune.

La commune de Serquigny loue aux Jardins Ouvriers de Serquigny la parcelle cadastrée AM n°82 afin d'y installer des jardins. Le montant du loyer annuel pour 2015 est de 20,00 €.

La commune de Serquigny loue à la société de pêche de Serquigny, les rivières et cours d'eau se situant sur les biens communaux. Le montant du loyer annuel pour 2015 est de 30,00 €.

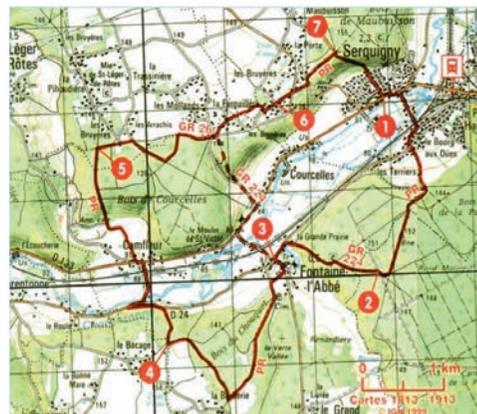
La commune de Serquigny loue un logement au-dessus de La Poste. Le Conseil Municipal décide de procéder à une hausse du loyer mensuel de 0,37 % à compter du 1^{er} juillet et fixe le montant du loyer mensuel à 521 €.

La commune de Serquigny loue deux logements à l'ancien Presbytère. Le Conseil Municipal décide de procéder à une hausse des loyers mensuels de 0,37 % à compter du 1^{er} juillet et fixe le montant des loyers mensuels à 334 €.

La commune a acquis en 2007, la parcelle cadastrée Section AM n°524, d'une surface de cinq hectares, située entre le gymnase intercommunal et le Hameau de Courcelles. Dans l'attente de l'affectation de cette parcelle, il a été consenti une convention d'occupation précaire à un agriculteur, moyennant un loyer révisable annuellement.

Le Conseil Municipal décide de procéder à une hausse du loyer mensuel de 0,37 % et fixe le montant du loyer mensuel à 781 €.

Il a été consenti également une convention d'occupation précaire de la parcelle section ZA n°9 lieu dit « Les Petits Champs de la Volardière » à un agriculteur, moyennant un loyer annuel de 146 €.



Chemins de randonnées

● Séance du 26 juin 2015 (suite)

● SECURISATION DE LA RD24

En réponse aux problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive dans la rue du Grand Hamel – RD 24, et au flux important de piétons se rendant de la gare à l'entreprise Arkema, une étude a été réalisée par Ingénierie 27.

Cette étude a été conduite par l'Agence Routière de Brionne en partenariat avec la commune de Launay et l'entreprise Arkema.

Les travaux projetés seront réalisés, le cas échéant, en deux tranches pour un montant global estimé à 128 052.85 € HT (153 663.42 € TTC).

Afin de mener à bien ce projet, le concours financier du Département de l'Eure sera sollicité au titre des amendes de police et de l'assainissement en traverse.

● Convention pour l'implantation et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) propose de déployer un réseau d'infrastructures publiques de charge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables sur l'ensemble du territoire eurois afin de soutenir le développement de l'usage de ce type de véhicules.

La commune de Serquigny sera concernée par ce déploiement et une convention sera passée avec le SIEGE afin de régler les modalités d'implantation des dites bornes. Cette installation se fera sur le parking des écoles.

● Séance du 8 octobre 2015

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle (SAGE).

Le SAGE est un outil de planification territoriale dans le domaine de l'eau basé sur la concertation des acteurs locaux réunis au sein de Commission Locales de L'Eau. L'objectif principal d'un SAGE est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

Le SAGE de la RISLE porte sur 5 thématiques :

- La préservation et la gestion des milieux aquatiques et humides ;
- La gestion du risque d'inondation ;
- La préservation et la gestion de la ressource en eau potable ;
- La mise en place et la gestion des outils d'assainissement performants ;
- Des problématiques transversales : organiser la maîtrise d'ouvrage et sensibiliser les populations.

● Groupement de commande des PLU de 7 communes

La loi nous oblige à élaborer un PLU, dépense coûteuse pour nos communes. Un groupement de communes a été créé avec sept communes (Beaumont-Le-Roger, Launay, Saint Léger de Rôtes, La Houssaye, Goupillères, Fontaine l'Abbé et Serquigny) pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme des 7 communes. La commune de Serquigny est le coordinateur du groupement.

Deux membres du Conseil municipal représenteront la Commune de Serquigny à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement.

● Déchetterie de Serquigny

M. le Maire donne lecture de la réponse de M. Jean-Pierre DELAPORTE, Président du SDOMODE, suite au courrier qu'il lui a adressé le 15 mai dernier au sujet de la déchetterie de Serquigny. Il est écrit notamment que la fermeture de cet équipement est exclue. Néanmoins, M. le Maire fait part de ses très vives inquiétudes sur le transfert des hauts de quais au SDOMODE qui a été voté par l'assemblée de ce SDOMODE et qui éloigne de la gestion de proximité et risque d'augmenter les coûts.

● Séance du 11 décembre 2015

● Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

La loi Notre a fixé le seuil minimal des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15000 habitants. L'Intercom Risle et Charentonne, avec ses 16 077 habitants, n'est pas contrainte de fusionner avec une communauté de communes voisine.

Par ailleurs, les études réalisées par le Pays Risle Charentonne sur la fusion avec les Communautés de Bernay, Broglie, Beaumesnil et Brionne n'ont été basées que sur les recettes actuelles de chaque collectivité et sur la fiscalité (hors communes), omettant les dépenses liées aux transferts de compétences.

Or, considérant la très grande disparité des compétences entre les différents EPCI, l'harmonisation va avoir un impact lourd sur la fiscalité future et risque d'entraîner une forte augmentation à terme des impôts pour la population, sans pour autant apporter de services supplémentaires.

Le fonctionnement d'une telle entité va amener à une gestion très bureaucratique des services en éloignant encore un peu plus les élus locaux des habitants et des réalités de terrain.

Néanmoins, un ensemble de près de 60 000 habitants reste un échelon intéressant pour ce qui concerne l'investissement. La mutualisation dans ce domaine reste pertinente.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

● Séance du 11 décembre 2015 (suite)

● **Prescription de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme.

Cette prescription permettra d'assurer :

L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces naturels et des paysages, d'autres part, en respectant les objectifs de développement durable.

La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.

Une utilisation économe et équilibré des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques des pollutions et des nuisances de toute nature.

● **Mise en place de l'entretien professionnel**

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret en date 16 décembre 2014, doit être mis en œuvre à compter du 1er janvier 2015, conduit par le supérieur hiérarchique direct, et réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires, le Conseil Municipal valide sa mise en place et fixe les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

● **Mise en place du droit de préemption commercial**

La loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises précise les modalités de mise en œuvre d'un droit de préemption commercial sur une commune, lui permettant ainsi de diminuer les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

Un rapport a été établi par le Cabinet Albert et Associés portant sur une étude de dynamisation du commerce, de l'artisanat et des services sur la ville de Serquigny. Cette étude avait permis d'obtenir une aide au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, de l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Ce rapport démontrait notamment que les activités marchandes se concentrent principalement sur la rue Max Carpentier, qui accueille 20 activités sur les 42 recensées sur la commune (commerciales ou artisanales) sur 300 mètres. Cette configuration permet une identification et une lisibilité claire du linéaire marchand. Il est également noté que la diversité des offres pouvait être améliorée et l'attractivité du commerce ainsi renforcée. En tout état de cause, Monsieur le Maire pense qu'il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la diversité des commerces actuels.

Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune. Le Conseil Municipal adopte la mise en œuvre du droit de préemption commercial sur la commune de Serquigny.

● **Adoption de l'agenda d'accessibilité programmée**

Les gestionnaires des ERP (Etablissement Recevant du public) et des IPOP (Installation Ouverte au Public) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015 en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune réalisé par la DDTM de L'Eure a montré que quelques bâtiments n'étaient pas conformes.

Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet. Aussi, la commune de Serquigny a élaboré son Ad'AP comportant le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2016

	Montant		Montant
ECOLES		EGLISE	
<i>Cantine :</i>		Gardiennage & sonnerie cloches	270,00 €
Tarif normal	2,90 €	CIMETIERE (concessions)	
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,35 €	Trentenaire	105,00 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,00 €	Cinquantenaire	175,00 €
Tarif pour le personnel communal	2,45 €	Place supplémentaire	31,00 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,10 €	Columbarium (trentenaire)	272,00 €
		Cavurne (trentaire)	145,00 €
<i>Garderie :</i>		Scellement d'urnes	36,00 €
1/2 journée	Tarifs différenciés		
Journée	Tarifs différenciés	DROITS DIVERS	
<i>Elèves hors Commune:</i>	580,00 €	Droit de place marché (le ml)	0,90 €
<i>CLIS hors Commune:</i>	690,00 €	Droit de stationnement	80,00 €
SALLE DES FETES		Taxe d'affouage	10,00 €
<i>Commune :</i>		Livrets de naissance	35,00 €
Bals & thés dansants	87,00 €		
Repas	224,00 €	REGIES	
Vins d'honneur	102,00 €	Programmes salon de peinture	2,00 €
Lotos	26,00 €	Droit d'exposition salon de Peinture	5,00 €
Concours de cartes & autres	16,00 €	Droit d'inscription 10 kms Serquigny	7,00 €
Vaisselle pour repas			
(sauf 1 ^{ère} manifestation d'association)	71,00 €	MEDIATHEQUE	
Vaisselle pour vins d'honneur	43,00 €	Carte d'adhérent adulte – Commune	3,50 €
1 ^{ère} manifestation d'association	88,00 €	Carte d'adhérent adulte	
<i>Hors Commune :</i>		Hors Commune	5,50 €
Bals & thés dansants	331,00 €	Option livres – Hors Commune	15,50 €
Repas	413,00 €	Option CD/DVD – Hors Commune	15,50 €
Vins d'honneur	204,00 €	Impressions N/B	0,20 €
Concours de cartes, Lotos & autres	31,00 €	Impressions couleurs	0,70 €
Ventes avec recettes	240,00 €	Cours d'informatique - Commune	7,50 €
Vaisselle pour repas	154,00 €	Cours d'informatique	
Vaisselle pour vins d'honneur	79,00 €	Hors Commune	15,50 €

La permanence de Gendarmerie dans le bureau de Poste



Permanence de Gendarmerie

Depuis le jeudi 12 février 2015, une permanence de Gendarmerie s'est installée dans les locaux de la Poste à Serquigny. C'était la première fois en France que cette mutualisation des services publics a vu le jour.

Suite à la décision brutale et définitive en octobre 2014, de fermer les locaux de la gendarmerie, M. le Maire et son Conseil Municipal ont multiplié les démarches afin de maintenir ce service public de proximité. Après discussions avec les services de Gendarmerie et un déplacement au ministère de l'intérieur, une solution permettant de rebondir a été trouvée, sous la forme d'une permanence dans les locaux de l'Agence Postale.

Mais cette permanence reste fragile par le peu de fréquentation, alors n'hésitez pas à vous en servir.

Tous les jeudis, de 14 h 15 à 17 h 00, deux gendarmes des brigades de Brionne, Beaumont-le-Roger et Beaumesnil viennent assurer une permanence dans les locaux de La Poste de Serquigny, au 3, rue Max- Carpentier.

Tel : 02 32 43 76 11

Que vont devenir les bâtiments de l'ex-gendarmerie ?

● Cession de l'ancienne caserne de Gendarmerie

Le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 8 octobre 2015, la cession à Mme MONTRON des locaux de l'ancienne brigade de Gendarmerie pour y déplacer les locaux de l'actuelle pharmacie.

La parcelle concernée correspond à l'emprise de la caserne seule, soit 197,13 m² et de 214,87 m² supplémentaires pour la construction d'une annexe, d'une rampe d'accès et un espace dédié au stationnement.

Après étude du marché immobilier local et prise en compte des caractéristiques des biens à évaluer, la valeur vénale du terrain est estimée à 40 000 € soit 137,17 € le m².



Ancienne Gendarmerie



Ancien bâtiment pour le logement des gendarmes

● Démolition des locaux de la Gendarmerie en vue de la reconstruction de logements

Les locaux communaux qui abritaient auparavant la Gendarmerie et les logements afférents sont désormais vides.

La réutilisation du site a été étudiée par la société Secomile de l'Eure mais la typologie des logements ne correspond plus à la demande actuelle.

Par ailleurs, la présence importante d'amiante dans les bâtiments, ainsi que la mise aux normes handicap et thermique, représentent un coût de réhabilitation trop important.

Il est préférable d'envisager un projet de construction neuve répondant à la demande de petits logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Il est donc nécessaire en premier lieu de démolir les bâtiments existants.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la démolition des anciens locaux pour un coût prévisionnel de 138 060 € HT qui comprend notamment la maîtrise d'œuvre, le diagnostic amiante et les travaux proprement dits.

Nous avons obtenu une subvention de M. le Ministre de l'intérieur de 50 000 €. L'opération sera réalisée par la société Secomile de l'Eure qui a choisi M. LACHAPELLE, Architecte Bernayen.

Pôle médico-social changement de braquet !



Anciens haras côté rue Max Carpentier



Vue de l'arrière de l'ancien haras



Le projet préparé de longue date évolue de façon importante. La construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) est maintenant envisagée.

Ces locaux permettront d'accueillir les habitants dans un environnement agréable et adapté aux personnes à mobilité réduite. Ils permettront le maintien des professionnels de santé sur le territoire.

● **Historique du dossier :**

La commune a racheté par l'intermédiaire de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) l'ancien haras lors de la liquidation du grand château (face à l'école Jean Jaurès).

Aujourd'hui le Logement Familial de l'Eure est propriétaire de l'assise foncière. Plusieurs projets avaient été élaborés sans être complètement finalisés.

● **Maintenant les choses ont évolué concrètement**

Deux contrats VEFA sont signés (Vente en Etat Futur d'Achèvement), l'un avec l'ITEP pour un montant de 215 200 € avec une participation financière de la commune de 23 000 €, pour une surface de 174 m², l'autre avec la communauté de communes Risle et Charentonne pour y construire une micro-crèche de 10 places pour un montant de 256 000 € et une surface de 125 m².

En outre le Logement Familial de l'Eure prévoit de construire 8 logements type T2/T3 pour un montant de 853 000 € à la charge du constructeur avec des minorations foncières et une aide du Département.

Lors d'une réunion récente en mairie de Serquigny en présence de M. le Sous-Préfet, d'un représentant de l'Agence Régionale de Santé, du Président du Pays et de nos professionnels de santé, il a été acté de mettre à l'étude une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), pour permettre une mise en place d'une vraie offre pluridisciplinaire de santé, ceci est possible puisque Serquigny est classée en zone déficitaire dans le schéma régional de santé. Nos médecins et infirmières se sont engagés dans ce projet, une première réunion de travail avec M. REVEILLON, Médecin Référent de l'ARS a eu lieu. Mme MEGRET, Responsable du cabinet d'infirmières, a été chargée de la coordination.

Ce groupe de travail a pour mission de préparer un projet de santé à faire valider par l'ARS.

A ce titre, M. Le Maire et ses adjoints se sont rendus à Cormeilles pour visiter la maison de santé dernièrement construite, qui accueille pour une commune de 1200 habitants, 4 médecins, 1 podologue, un psychologue, un cabinet d'infirmières et des locaux pour des kinésithérapeutes, (coût 1,2 M € financé à plus de 80%).

Pour la commune de Serquigny, le projet devrait passer de 231 m² à 400 m² pouvant accueillir 3 ou 4 médecins, les infirmières, un kinésithérapeute et voir à l'avenir l'arrivée d'autres professionnels.

Ce projet a été retenu dernièrement au contrat de Pays. La Région s'est déjà engagée à hauteur de 100 000 € et le Sous-Préfet nous a assuré de son soutien pour les financements DETR. La commune de Serquigny fera un emprunt qui devra être couvert par les loyers perçus par les locataires.

Nous avons du travail à faire mais l'enjeu est d'importance !



Vues du futur projet

Suite aux terribles événements qui se sont déroulés à Paris le vendredi 13 novembre 2015, le Préfet de l'Eure a réuni les Maires du Département le samedi 21 novembre 2015 à Evreux afin de les informer sur les moyens de lutte contre la radicalisation.

● Qu'est-ce que la radicalisation ?

La radicalisation, qui ne doit pas être confondue avec la pratique d'un Islam rigoriste, est un changement de comportement rapide qui peut conduire au rejet de la loi et à la violence. Est radical, un discours qui mène la personne à sa propre destruction ou à la destruction des autres au nom de Dieu.

La radicalisation touche des jeunes insérés, mais fragiles. Elle concerne également des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement ou de rupture.

Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et de changement dans les habitudes de la personne.

● Quelles mesures ont été mises en place pour lutter contre les filières terroristes et la radicalisation violente ?

Le plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes adopté par le gouvernement, en avril 2014, organise l'action publique en matière de prévention, sous l'égide du SG-CIPD (Secrétariat Général- Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance) :

Une plate-forme téléphonique nationale, le Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR), regroupant une équipe de professionnels formés à écouter, à rassurer et orienter les familles confrontées au phénomène de radicalisation a été créée.

Une cellule de prévention et de suivi de la radicalisation a été mise en place dans l'Eure. Elle se réunit une fois par mois et rassemble tous les services de l'Etat concernés par la prévention de la radicalisation.

● Comment les Maires peuvent ils se mobiliser pour lutter contre l'enrôlement djihadiste ?

La lutte contre la radicalisation violente est une prérogative exclusive de l'Etat. Elle relève uniquement de l'action des services spécialisés : préfecture, parquet, gendarmerie, police, services de renseignements.

Les maires jouent un rôle essentiel de diffusion et de remontée de l'information. L'enjeu principal est d'identifier les jeunes en voie de radicalisation. Tous les services de l'Etat ou des collectivités territoriales en lien avec des jeunes sont susceptibles d'être concernés.

En cas de doute ou de questionnement, les familles, les proches ou les amis des personnes ne doivent pas hésiter à appeler le numéro vert mis en place par le ministère de l'Intérieur 0 800 00 56 96 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 18 h.

La préfecture a également mis en place une adresse pour recueillir les questions et les signalements sur ce sujet : pref-radicalisation@eure.gouv.fr

● Prévention et signes d'alerte

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.



SI VOUS AVEZ DES DOUTES, DES QUESTIONS :

N°Vert 0 800 00 56 96

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Bois communaux

Depuis 3 ans, dans un souci d'entretien de ses bois, la commune de Serquigny organise régulièrement des campagnes de coupe de bois sur pied dans les bois communaux dits « Petits Communaux » et « Grands Communaux ».

En 2013, 101 stères de bois ont été vendus, en 2014, 209 stères et en 2015, 433 stères.

Une nouvelle campagne de vente de coupe de bois sur pied est en cours de réalisation cet hiver.

A l'emplacement de l'ancienne décharge des « Bruchettes », la reprise des plantations réalisées fin 2014 est bonne, malgré un été chaud, seul cinq arbres n'ont pas repris sur 200 plants (175 acacias et 25 cèdres de l'Atlas). Certains acacias ont poussé de 70 cm. Les cèdres ont une croissance plus lente.

Les employés communaux sont intervenus plusieurs fois en 2015 pour l'arrosage et le débroussaillage.

Concernant le reboisement en feuillus des grands communaux, Sept cent quatre-vingt-cinq arbres viennent d'être plantés. Les essences retenues pour la plantation sont des châtaigniers, des chênes communs et des hêtres. La pose des protections contre les animaux a été assurée par les employés communaux.

Le montant des travaux s'élève à 7 200 €. Ils sont pris en charge par la commune et financés en partie avec la vente de coupes aux habitants de Serquigny. L'hiver dernier, la vente de bois de chauffage a rapporté 3 812 €.



Réfection du chemin d'accès à l'ancienne décharge



Plantation à l'emplacement de l'ancienne décharge



Sécurité Entrées de Ville

En réponse aux problèmes liés à la vitesse excessive sur les entrées de ville, notamment rue des Terriers, route de Nassandres, Hameau de Courcelles, des travaux d'aménagement de sécurité ont été réalisés en octobre 2015.

Le montant de ces travaux s'élève à 42 973, 32 € TTC, subventionnés à 55% par le Département.

Ce travail a nécessité des études, des travaux, permettant de lutter contre les mauvaises habitudes, mais il s'agit d'un long combat pas toujours facile.



Entrée de ville route de Nassandres



Ralentisseur rue des Terriers



Entrée de ville aux Terriers

Vous trouverez ci-dessous, quelques informations concernant les démarches à effectuer en cas de projet de travaux ou de construction (informations que vous retrouverez également sur le site internet de la commune).

Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet. (Retrait du dossier en mairie).

Déclaration de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

● Les travaux peuvent être :

- sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou création d'une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin), mesurant entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.
- un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- une modification de l'aspect initial du bâtiment (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, ou choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.)

● Retrait des dossiers :

- pour une démarche tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager : retrait du dossier en mairie ou en ligne,
- pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes : retrait du dossier en mairie ou [en ligne](#),
- pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions : retrait du dossier en mairie ou [en ligne](#).

Permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

● Les travaux peuvent être :

- les constructions nouvelles, indépendantes de tout bâtiment existant, exceptées les constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardins de moins de 5 m²,
- sur une construction existante, concernent par exemple l'agrandissement d'une maison,
- les modifications de structures porteuses ou de la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

● Retrait des dossiers :

- une maison individuelle et/ou ses annexes : retrait du dossier en mairie ou [en ligne](#),
- pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...) : retrait du dossier en mairie ou [en ligne](#),
- pour les aménagements tels que lotissements, campings, aires de stationnement, parcs de loisirs : retrait du dossier en mairie ou [en ligne](#).

Recherche cadastrale

Le cadastre est consultable en mairie, ou en ligne sur cadastre.gouv.fr, pour toute recherche concernant uniquement la commune de SERQUIGNY. Aucune photocopie, ni document ne peuvent être délivrés. Aucun renseignement ne peut être fourni à une personne autre que le propriétaire de la (des) parcelle(s) concernée(s).

Pour toute autre démarche, veuillez vous adresser au Service du cadastre (centre des impôts) – 26, rue Guillaume de la Tremblaye – 27300 BERNAY – Tél : 02 32 46 76 12

Janvier

Le dimanche 11 janvier, la mairie a ouvert ses portes pour permettre à la population de signer le registre de soutien aux victimes des attentats de Charlie Hebdo. Nous sommes tous CHARLIE.



Février

L'Entente Cycliste présente ses nouveaux effectifs, nous pouvons compter 30 licenciés engagés.

Mars

Le Préfet signe une Convention permettant la mise en place d'une permanence de Gendarmerie sur notre commune les jeudis après midi (suite à la décision définitive de fermeture des locaux de Gendarmerie).



La 11^{ème} édition de Place à la Poésie a lieu et offre à la commune, un récital et une exposition à la salle des fêtes.



En présence de Damien DEGORRE, des dirigeants du FCSN, des élus et des sponsors, le tirage des poules a lieu dans le cadre du tournoi U11.



Avril

Depuis sa mise en place en 2008, le Salon de l'Artisanat organisé par la commission Culture a lieu le dimanche 19 Avril pour le plaisir du loisir créatif autour de 25 exposants présents.

La course cycliste organisée par l'Entente Cycliste de Serquigny se déroule le 19 Avril sur le parcours habituel.



Mai



Les équipes du PSG et de Lille se rencontrent en finale du tournoi football national U11.



Les travaux de réhabilitation de la maison Bach prennent fin.

La population, les anciens Combattants, les enseignants et les élus sont réunis au monument aux Morts à l'occasion de la Cérémonie du 8 Mai.



Mai (suite)

Les week end des 29 et 30 Mai, le Comité de l'Eure de handball, les As Carsix et la ville de Serquigny organisent la 21ème édition de la fête des petits Handballeurs : le Challenge de l'Eure du Mini-Hand avec la participation des enfants des écoles. Un grand Succès ! Bravo aux bénévoles.



Juin

Le 7 Juin, autour et à l'intérieur de la Médiathèque, la fête de la Peinture prend place accompagnée de la foire à tout de l'UNRPA.



Le samedi 20 Juin est festif avec la fête des écoles et le succès de la fête de la Musique animée par le groupe THE DUDE MARTINI.



Le Vendredi 26 Juin, le temps libre éducatif fait sa fête le temps d'une soirée très animée.



Le 30 Juin, nos jeunes sportifs sont mis à l'honneur à la mairie.

Juillet

Le 3 Juillet, la « Compagnie des Petits Champs » effectue une représentation de « Voyage en Uruguay » à la salle des fêtes.



La Municipalité et le Comité des fêtes s'unissent encore une fois cette année pour offrir à la population un grand week end de festivités. « J'ai invité Broadway dans mon salon », la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et le repas champêtre sont au programme pour le plaisir de tous.



Septembre



Les vacances terminées, l'heure de la rentrée sonne pour nos enfants.



Serquigny se voit récompensée par le 1^{er} prix (catégorie 2000 à 5000 habitants) pour ses efforts en matière de fleurissement et d'aménagement paysagé et ses actions dans le domaine de la biodiversité.

Septembre (suite)



Malgré la pluie, « la Foire à Tout » organisée par le Comité des fêtes a lieu le dimanche 13 Septembre.

Octobre



Le traditionnel repas des anciens se déroule le 4 octobre.



« Marianne » chante des chansons d'hier et d'aujourd'hui à l'occasion des 70 ans de l'UNRPA.



L'édition 2015 des 10kms organisée par la Commission sport le dimanche 11 octobre a réuni 100 participants âgés de 16 à 80 ans !

Novembre



Cérémonie du 11 Novembre
Tous ensemble, anciens combattants, élus, enfants, habitants de Serquigny chantent « La Marseillaise ».

Le dimanche 22 Novembre, nous fêtons la 23ème édition du Salon de la Peinture. Peintres, photographes, sculpteurs sont au rendez vous pour nous offrir leur créations.



Du 4 au 19 Novembre, au sein de la Médiathèque, l'exposition « Les As de la Première Guerre Mondiale » est ouverte au public.



Le 27 Novembre, la population rend hommage aux victimes des actes terroristes survenus le 13 Novembre à Paris.



Le 27 Novembre, est projeté à la Médiathèque le film documentaire « No pop corn on the floor » de Gaël MOKAER, suivi d'un échange avec le réalisateur. Ce film relate l'histoire d'un cinéma de quartier à Bayonne et le combat des employés pour le sauver.

Décembre



Le 12 décembre, le traditionnel « Arbre de Noël » a lieu en présence du père Noël pour la distribution de cadeaux et pour le plaisir de nos enfants, avec la participation réussie des ateliers du péri-éducatif.

Le 19 Décembre, sur des airs de fête de Noël, l'heure du Conte de Noël a lieu au sein de la Médiathèque pour l'imagination des petits et des grands.





CE QU'IL FAUT SAVOIR

« Les champignons appartiennent au propriétaire de la forêt dans laquelle ils poussent »

Les champignons ne sont pas des biens publics ; ils appartiennent au propriétaire du terrain sur lequel ils poussent.

Le propriétaire n'a nul besoin de clôturer son terrain, ni d'afficher d'interdiction pour conserver l'entière propriété des fruits de son sol (art 547 du code civil).

Celui-ci dispose librement des champignons issus du sol et peut en interdire ou en réglementer le ramassage au public .Toute cueillette sans autorisation peut donner lieu à des poursuites.

Que dit la loi ?

Au-delà de 5 litres, l'enlèvement devient frauduleux et peut donner lieu à de lourdes peines. Entre 5 et 10 litres, l'article R163 du code forestier spécifie que le prélèvement est passible d'amende de 135 €. Au-delà de 10 litres l'article L163-11 stipule qu'il s'agit d'un délit puni par l'article 311-3 du code pénal et passible de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 45000 €. Cette peine peut être portée à 75000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes.



Que dit le Code Civil ?

Article 547: les fruits naturels ou industriels de la terre, les fruits civils, le croît des animaux appartiennent au propriétaire par droit d'accession.

Que dit le Code Forestier ?

Article L163-11 : sans l'autorisation du propriétaire du terrain, toute cueillette supérieure à 10 litres est punie d'une amende. Toutefois dans les bois et forêts relevant du régime forestier, sauf s'il existe une réglementation contraire, l'autorisation est présumée lorsque la quantité n'excède pas 5 litres.

Que dit le Code Pénal ?

Il traite du vol et des sanctions encourues : Article 311-1 : Ramasser des champignons chez autrui relève du vol. Le code pénal dit bien que " le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui".

Article 311-3 : Le vol est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 45000 €.



Quels sont les bons réflexes au moment de la récolte ?

- Assurez-vous que la cueillette est autorisée, une précaution demander l'autorisation aux propriétaires.
 - Limitez votre récolte aux seuls champignons identifiés comme comestibles et sûrs, mais aussi comme savoureux.
 - Cueillez-les en entier avec le pied en vous aidant si besoin du couteau. Laissez sur place les jeunes champignons difficilement identifiables ainsi que les vieux ou véreux pour permettre l'identification.
 - Déposez les champignons dans un panier large à fond plat. N'utilisez pas de sac plastique pour éviter de les laisser macérer.
- **Ne mélangez jamais des espèces connues avec d'autres inconnues ou douteuses.** Cependant, il est vraiment pas dangereux de toucher les champignons, même les vénéneux, mais en absorber une quantité minimum pourrait être risqué.

La rentrée scolaire 2015/2016

Le mardi 1^{er} septembre, après deux mois de grandes vacances, les enfants ont retrouvé les bancs de l'école.

Les effectifs sont en légère baisse, 93 enfants en maternelle et 151 enfants en élémentaire soit un effectif total de 244 élèves contre 256 l'année dernière.

La maternelle est répartie en quatre classes. Il y a 36 grands, 26 moyens et 31 petits.

Mme CRETOIS a pris la direction de l'école suite au départ en retraite de Mme LESUEUR.

Une nouvelle enseignante, Mme CABORET a pris en charge la classe de moyenne/grande section.

L'élémentaire est réparti en sept classes dont une CLIS (Classe d'Intégration Scolaire),

Répartition des élèves :

Classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
Nombre d'élèves	26	28	21	29	35	12

Les enfants de CE1/CE2 ont accueilli deux nouvelles enseignantes, Mme BENHADDOUCHE et Mme MASSONI suite au départ en retraite de Mme BOULANGE.

Nous souhaitons la bienvenue à ces trois enseignantes.



La cantine scolaire de Serquigny

Le restaurant scolaire est accessible à tous les enfants fréquentant les écoles élémentaire et maternelle de Serquigny. Les repas sont intégralement confectionnés en régie, sur place. Nous servons 150 repas par jour en 3 services avec une salle réservée aux petits.

La commune a passé sept marchés pour les produits utilisés pour la cantine, dont trois viennent de producteurs locaux. Les fruits et légumes sont achetés chez l'épicier du village, le pain et les viennoiseries, chez l'un des deux boulangers. Les pommes de terre, viennent d'un agriculteur de Beaumontel.

Un choix assumé qui coûte aussi parfois plus cher que de faire appel à des prestataires extérieurs. Une cantine scolaire est un service non obligatoire qui de surcroît, a un coût non négligeable pour la collectivité... S'il est maintenu, c'est d'abord avant tout parce qu'il assure un repas complet par jour aux enfants à un prix très modique.

L'école joue également un rôle important dans l'éveil du goût.

Elle valorise le patrimoine culinaire et assure la promotion des produits de bonne qualité gustative et nutritionnelle.

Services de la cantine

Trois services sont organisés afin de faciliter la gestion et l'accompagnement des enfants pendant la durée du repas :

Maternelle de 11h45 à 12h40

1^{er} service (CP, CE1 et CLIS) de 11h45 à 12h20

2^{ème} service (CE2, CM1 et CM2) de 12h25 à 13h00

Tarifs de la cantine

La facturation est établie selon le nombre d'enfants inscrits à la cantine. La facturation est faite mensuellement par un titre de paiement de la Trésorerie de Bernay.

Tarif normal : 2,90 € / Tarif réduit à partir de 3 enfants : 2,35 €

Majoration après 3 repas pris sans inscription de 1,00 €

Menus de cantine

Les menus de la semaine sont affichés à la cantine, dans les écoles et en mairie. Chaque semaine, il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Démarches pour les repas

Les démarches pour commander ou décommander un repas sont à faire la veille avant 16h00 ou le matin avant 9h30 au 02.32.44.14.00. Tout repas non décommandé sera facturé, sauf en cas d'absence exceptionnelle et justifiée (maladie, imprévus familiaux). Il est demandé, de la même façon, de prévenir de la date de retour de votre enfant.

Le PERI-EDUCATIF à Serquigny

Nous sommes dans la 3ème année du Projet mis en place dès le début de la réforme des rythmes scolaires à Serquigny.

Cette réforme, c'est en moyenne 200 enfants par jour à qui la municipalité offre gratuitement des activités contribuant au développement harmonieux de leur personnalité et au bon déroulement de leur scolarité.

En maternelle, 4 ateliers sont proposés :

- Evolution
- Travaux manuels
- Contes et comptines
- Jeux

Ces ateliers sont encadrés en Maternelle par 4 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), 1 professeur des écoles, 3 animatrices diplômées (BAFA). En Élémentaire l'animation est assurée par 7 employés communaux et 7 animateurs titulaires d'un diplôme lié à l'animation jeunesse ou en cours (BAFA, BPJEPS, BEATEP), des bénévoles de club (foot, bridge, pétanque), 1 animatrice d'association (Bleu Banane) et 4 professeurs des écoles.

La coordination de toutes ces activités a été confiée à Claire MORIN (Agent communal) titulaire d'un BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

En élémentaire, 19 ateliers sont animés :

- Calligraphie
- Contes et légendes illustrées
- Bridge
- Jeux
- Loisirs créatifs, travaux manuels, activités créatives
- Sport, hand-ball, football, pétanque
- Percussion, danse africaine, danse country
- Développement durable et citoyenneté, nature et découverte
- Informatique
- Aide aux devoirs
- Lecture plaisir



Travaux aux écoles

Une consultation est en cours pour choisir un cabinet d'études concernant la réhabilitation de notre installation du chauffage pour l'ensemble du groupe scolaire (école maternelle, école élémentaire et la cantine).

Arbre de la laïcité

Le 8 décembre 2015, à l'occasion des cent dix ans de la laïcité, a eu lieu la plantation de l'Arbre de la Laïcité à l'école Louise Michel.



Arbre de Noël des écoles

Le samedi 12 décembre, tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire étaient invités à assister à l'Arbre de Noël.

Cette année, l'équipe du Peri-éducatif, enfants, intervenants, professeurs étaient aux commandes pour présenter un spectacle de qualité qui a ravi l'ensemble des spectateurs.

Chaque enfant scolarisé aux écoles de Serquigny est reparti avec un cadeau offert par le Père Noël et la Municipalité.



Noce d'or de Rose et Gérard Duval



Le 11 avril 2015 en la mairie de Serquigny, Rose et Gérard ont fêté 50 ans de vie commune.

Rose est née à Saint-Aubin d'Ecrosville et est la troisième des cinq enfants de la famille.

Elle y fait toute sa scolarité et obtient son Certificat d'études.

Entrée très tôt (dès 14 ans) dans le monde du travail, Rose travaillera pendant un an et demi dans les champs, pour faire les moissons, ramasser les pommes de terre, démarier les betteraves et traire les vaches.

Ensuite Rose travaillera dans diverses entreprises de la Région, SFER, ROBERT et CARRIERE, PRESTIL, le Restaurant d'Entreprise d'ATO, et les PAILLONS BLANCS jusqu'à la retraite.

Gérard est né à Nassandres et il est le cinquième des neuf enfants que composent la famille.

Après une scolarité à Nassandres et une période d'apprentissage de peintre à Brionne, Gérard travaille chez COMPIN, BOUCHON, à la SFER, et effectuera son service militaire avant de rentrer chez ORGANICO.

En septembre 1963, venue souhaiter l'anniversaire de la mère de Gérard, qui travaillait avec elle chez ROBERT et CARRIERE, Rose fait sa connaissance, du jeune militaire en permission.

Ils se marieront le 10 avril 1965 à la mairie et l'église de Fontaine-l'Abbé.

Ils résideront successivement à Nassandres, Beaumont le Roger et Serquigny.

De cette union sont nés 2 garçons et une fille qui leurs donneront 8 petits enfants et 2 arrière petits enfants qui les comblent de joie.

Souhaitons leur encore beaucoup de bonheur !

Repas des anciens

Le dimanche 4 octobre 2015 a eu lieu, à la salle des fêtes de Serquigny, le traditionnel repas des anciens des communes Serquigny-Launay.

Pas moins de 206 personnes ont répondu présent à cette invitation.

Le repas a été confectionné par M. LEFEVRE de Thiberville Traiteur et le service assuré par les conseillers municipaux de Serquigny et leurs conjoints.

Une animation de qualité assurée par l'orchestre Paris Guinguette a permis de maintenir une belle ambiance. Les convives ont pu durant le repas enchaîner paso-dobles, valse, tango, madison...

Un petit clin d'oeil à M. Yves HUCHON et Mme Germaine LAUTONNE nos doyen et doyenne de cette agréable journée !



Chocolats pour les anciens

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) offre une boîte de chocolats à chaque habitant de Serquigny âgé de plus de 75 ans.

Cette année 242 boîtes de chocolats seront distribuées.

Bonne dégustation !

Les 70 ans de l'UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées)

Pour les 70 ans de l'UNRPA, l'association de Serquigny a organisé un après-midi récréatif ouvert à tous animé par « Marianne » qui nous a interprété des chansons d'hier et d'aujourd'hui accompagnée de son pianiste, M. Emmanuel DELAIRE. A l'entracte, un goûter et un verre de l'amitié furent offerts à toutes les personnes présentes. C'est sur de nombreux applaudissements que la journée se termina, non sans remercier les bénévoles, les SERRES de Serquigny pour le prêt des plantes ainsi que la municipalité pour le prêt de la salle. Notez dès à présent la prochaine manifestation du club : Un repas le dimanche 24 avril 2016.





ACPG - CATM - TOE

Récit d'une journée découverte de Beauvais
par L'association des ACPG - CATM - TOE Veuves de Serquigny



Le 22 septembre 2015, le temps n'était pas très engageant. Après 2 h 30 de route nous arrivons à Beauvais sous une pluie battante. Là, nous attendait notre guide pour aller faire un tour de ville en Pauline (calèche) et visite de la cathédrale.

Aujourd'hui, la cathédrale reste un édifice fragile, sa hauteur augmentant sa prise au vent et sa vulnérabilité aux tempêtes.

La visite, terminée, direction le restaurant à 300 m pour partager un moment de convivialité autour d'une bonne table.

Après avoir repris des forces, la visite repris sur l'Horloge astronomique. La cathédrale St Pierre possède une horloge astronomique de 12 m de

haut. Un chef d'oeuvre de précision, une pièce unique et très originale en son genre, composée de 90.000 éléments. Elle ne comporte pas moins de 52 cadrans statiques ou animés. Cette horloge conçue entre 1865 et 1868, est l'oeuvre magistrale d'un horloger Beauvaisien Augusta -Lucien Vérité.

Remontée tous les quatre ans et totalement restaurée en 2012 l'horloge constitue l'une des curiosités marquantes de la cathédrale St Pierre.

Nous terminons la visite par les ateliers de fabrication « Paris-Caramels »

Pour nous ce fut une belle journée fatigante et chargée d'histoire.



ACPG - CATM- TOE Remise de médaille au 8 mai 2015, 11 novembre et 5 décembre

Plusieurs anciens combattants ont été honorés en 2015 :

Raymond BERRUBE a reçu la médaille du Mérite Fédéral avec chevrons d'or.

Claude COLLIAUX a reçu la médaille du Mérite Fédéral de la F.N.C.P.G et CATM ;

René DUVAL a reçu la médaille de Chevalier de la Légion d'Honneur à Evreux le 8 mai 2015.

FERNAND MERRIEN a reçu la Croix du Combattant.



*René DUVAL Chevalier
de la Légion d'Honneur*



*Raymond BERRUBE entouré des Maires
de Fontaine L'Abbé, de Launay et de
Serquigny le 8 mai 2015*



*Fernand MERRIEN félicité par le
Président des Anciens Combattants et le
Maire de Serquigny le 5 décembre 2015*



*Claude COLLIAUX avec le Président
des anciens combattants et Frédéric
DELAMARE élu de Serquigny,
le 11 novembre dernier.*



La Médiathèque de Serquigny est à votre service tout au long de l'année.

Elle offre à ses lecteurs adultes et enfants de nombreux ouvrages : romans, fictions, policiers, magazines, bandes dessinées et documents d'Histoire.

● Le portage de livres à domicile

Le service de portage de documents à domicile s'adresse aux Serquignais de plus de 65 ans et aux personnes se trouvant dans l'incapacité de se déplacer (maladie, handicap, grossesse difficile). Lorsque vous en faites la demande, une bibliothécaire se rend à votre domicile et vous propose une sélection de documents. Outre les livres, vous pouvez emprunter DVD, CD, bandes dessinées, revues, textes lus mais aussi romans en gros caractères, choisis parmi les quelques 10 000 références de la Médiathèque.

Si vous n'êtes pas déjà adhérent, la bibliothécaire se chargera de vous inscrire. Si vous êtes intéressé par ce service, merci de contacter la Médiathèque au 02.32.47.41.62.

● Des liseuses à emprunter

La Médiathèque offre aussi à ses usagers la possibilité d'emprunter gratuitement pour une durée de 3 semaines une des trois liseuses électroniques chargées de plus d'une centaine de livres numériques (des classiques de la littérature française et mondiale essentiellement et 80 romans récents pour l'une d'entre elles).

L'objectif est de permettre à tous de découvrir la lecture numérique et de se familiariser avec la liseuse, support privilégié pour lire des livres électroniques.

● La Médiathèque Numérique

La Médiathèque de Serquigny vous propose d'accéder gratuitement à plusieurs ressources en ligne autour de l'autoformation (code de la route, apprentissage de langues), du cinéma, de la musique, des partitions de musique, des BD, des livres audio, un espace dédié aux enfants et de l'actualité internationale. Venez les découvrir !

Dates à retenir pour le 1^{er} semestre 2016

● Du 5 au 23 janvier

Exposition des activités réalisées par les enfants des écoles de Serquigny sur le temps périscolaire à la Médiathèque de Serquigny

Affiches sur les droits de l'enfant et panneaux illustrés sur les dangers des jeux vidéo violents par les enfants de l'atelier développement durable et citoyenneté

Livres écrits par les enfants de l'atelier contes et légendes

Dessins de mode par les enfants de l'atelier loisirs créatifs

Dessins et pliages d'après les livres en jeunesse par les enfants de l'atelier lecture plaisir

Présentation des travaux des enfants de l'atelier informatique

Créations d'un arbre en papier, d'une maquette sur l'automne, d'un bonhomme de neige et d'une chenille par les ateliers en maternelle

Exposition des photos des différents ateliers du premier trimestre par la responsable du périscolaire

Visites aux horaires d'ouverture de la Médiathèque au public GRATUIT.

● A partir du 29 février

Plus de 650 nouveaux livres pour les enfants et pour les adultes, des cd et des dvd seront à votre disposition, à la Médiathèque de Serquigny, suite à un échange de documents effectués à la Médiathèque Départementale de l'Eure.

● Du 5 au 19 mars

Printemps des poètes : exposition des poésies des enfants, conçues pendant l'atelier lecture-plaisir de la Médiathèque, sur le temps périscolaire à l'occasion de la manifestation nationale du Printemps des poètes. Visite aux horaires d'ouverture de la Médiathèque au public – GRATUIT.

● Du 4 au 25 juin

Exposition « à la découverte des illustrateurs pour la jeunesse »

Chaque année, la Médiathèque Départementale de l'Eure sollicite un illustrateur de littérature pour la jeunesse pour réaliser la couverture de la sélection d'ouvrages appelée depuis 2009 : "Lira ? Lira pas !". L'oeuvre originale est achetée et encadrée.

C'est une véritable exposition d'artistes contemporains qui permet de se familiariser avec des styles, des techniques différentes.

Grâce aux livres qui accompagnent l'exposition, il est possible d'entrer dans le monde de chacun de ces illustrateurs.

Visites aux horaires d'ouverture de la Médiathèque au public – GRATUIT

Plus de 2200 heures d'utilisation par le public des ordinateurs avec accès à internet et au wifi

Des accueils de groupe, des expositions, des rencontres et de nombreuses autres animations...

LES COUPS DE COEUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Actuellement sur les présentoirs vous pourrez trouver les titres suivants ou les commander par l'intermédiaire de nos bibliothécaires :



POUR LES PLUS JEUNES

« La déclaration » de Philippe JALBERT

Un jeune lapin est amoureux. Sur le chemin qui mène à sa Belle, il gambade, il saute, il répète ce qu'il lui dira mais devant elle, pas un mot ne sort de sa bouche ! Le destin prend les choses en mains !

Les illustrations mettent le déplacement au coeur de l'histoire et suivent la narration. Une chute drôle et inattendue pour cet album tendre et émouvant.

POUR LES ADOS



« Comment tomber amoureux ... sans tomber » de Susie MORGENSTERN

Annabelle est en terminale S et vise une prestigieuse prépa.

Mais dès le jour de la rentrée, Annabelle rencontre un nouveau dans sa classe, assis à côté d'elle, Samuel, qui ne parle pas un mot de français ! Elle le guide dans cette première journée.

Le soir même, elle est contactée et invitée par le père de Samuel qui est ambassadeur à Paris et qui lui propose de la rémunérer pour donner des cours de français afin d'aider son fils au lycée.

Une belle histoire qui se lit légèrement même si certains sujets abordés peuvent être un peu plus profonds (comme la solitude).

POUR LES ADULTES



« Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire » de Jonas JONASSON

Chaussé de ses plus belles charentaises, il saute par la fenêtre de sa chambre et prend ses jambes à son cou. Débutent alors une incroyable cavale à travers la Suède et un voyage décoiffant au coeur de l'histoire du XXe siècle. Derrière ce frêle vieillard en pantoufles se cache un artificier de génie. Grâce à son talent pour les explosifs, ce centenaire décide de fuguer de la maison de retraite et est mêlé à presque cent ans d'événements majeurs aux côtés des grands de ce monde.

Un livre drôle sur un rythme effréné, à lire absolument.

A savoir aussi qu'il existe pour les jeunes de 9 à 16 ans un concours intitulé « Les dévoreurs de livres ». Chaque enfant peut s'inscrire individuellement ou avec sa classe (projet enseignant) et doit émettre un avis sur les livres qu'il lira en les classant selon sa préférence. L'auteur qui sera primé recevra son prix en présence des enfants lecteurs

qui seront invités. La Médiathèque a acquis certains de ces livres qui relatent tous des sujets d'actualité (émigration, radicalisation, amitié) mais aussi retour vers le passé (chevalerie...).

Alors n'hésitez pas, allez à la Médiathèque.

● Fête des jeunes Sportifs



Le 30 Juin 2015, moment de convivialité et de chaleur sportive avec les jeunes sportifs de Serquigny qui étaient à l'honneur...

C'est avec un grand plaisir que M. le Maire et le Conseil Municipal accueillent les jeunes sportifs méritants de notre commune, qui d'une manière ou d'une autre et dans leurs disciplines respectives, se sont particulièrement illustrés au cours de l'année écoulée... Cette rencontre a permis de saluer et de récompenser ceux qui, par leur talent, leurs performances et leurs résultats, mais aussi par leur esprit sportif, sont les meilleurs ambassadeurs de Serquigny.

Ce fut également le moment de remercier publiquement et chaleureusement les dirigeants et responsables qui, grâce à leur dévouement, leur disponibilité et leur patience, contribuent efficacement et avec cœur à leur réussite sportive, et également de saluer les nombreux et indispensables bénévoles qui oeuvrent tout au long de l'année.

Eric LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge du sport, rappelait à cette occasion que "le sport représente la meilleure école de la vie en enseignant aux jeunes les techniques et les valeurs dont ils ont besoin pour être de bons citoyens." La Commune de Serquigny, consciente de ces enjeux, s'attache depuis plusieurs années à accompagner et soutenir les associations sportives par l'attribution de subventions, et également par la mise à disposition d'équipements entretenus et performants. Enfin, chaque sportif concerné par une performance particulière cette année s'est vu remettre une récompense et a pu partager un moment de convivialité et de chaleur sportive !

● L'Entente Cycliste de Serquigny (ECS)



L'assemblée générale du club s'est déroulée le samedi 7 novembre en présence d'une quarantaine de membres du club et de la municipalité.

La lecture des différents rapports a une nouvelle fois, non seulement mis en avant la qualité du travail effectué par les dirigeants, tous les bénévoles et par l'encadrement, mais également les excellents résultats enregistrés par tous les coureurs. Une réussite qui n'aurait pas pu se faire sans l'aide précieuse de la municipalité de Serquigny qui n'hésite pas à apporter son aide technique et financière pour la bonne marche du club.

Les coureurs du club ont participé en 2015 à 406 épreuves et obtenu 14 victoires individuelles.

Les projets 2016 : sorties et compétitions toute l'année.

Les objectifs : les courses départementales, les championnats de l'Eure, de Normandie, de France F.F.C et Ufolep, les cyclo-sportives, les challenges Ufolep.

● Les 10 kms de Serquigny



Le Président et les membres du bureau de l'Association Bitume 27 devant la salle des Fêtes

La 24^{ème} édition de la course pédestre « Les 10 kms de Serquigny » organisée par la Commission des sports de la Commune, a eu lieu le dimanche 11 octobre 2015, comme habituellement dans le quartier du Bourg aux Oues.

Cette course ouverte à tout licencié et non licencié de plus de 16 ans était la 12^{ème} épreuve du Challenge Bitume 27 et a réuni 100 participants.

Le 1^{er} homme Benoit ARGENTIN du club des Corsaires Fécampois a bouclé les 10 kms en 34 minutes et 15 secondes, et la 1^{ère} de la catégorie féminine, Melle Solène BILLARD une jeune femme de 17 ans, non licenciée, a parcouru les 10 kms en 43 minutes et 15 secondes.

Bravo pour ces performances !

Merci aux coureurs pour leur participation et aux nombreux bénévoles qui permettent chaque année la réalisation de cette course.



Le Football Club de Serquigny organise le 5 mai 2016, sur les installations de NASSANDRES, la deuxième édition de son Tournoi International U11.

L'édition 2015 a été un véritable succès. Pour 2016, de nombreux clubs professionnels sont attendus avec une orientation européenne, puisque un club Suisse sera présent et peut être un club Anglais.

A ce jour le club a obtenu la confirmation du Havre AC, Paris Saint Germain, En Avant Guingamp, Stade Rennais, AJ Auxerre, SCO Angers, Red Star, Servette de Genève.

D'autres clubs de renommée nationale et internationale sont attendus.

Le club souhaite également aussi mettre l'accent sur l'investissement de quelques clubs locaux et notamment une participation active de nos meilleurs clubs régionaux, mais aussi de certains petits clubs de nos campagnes afin que ce tournoi soit au cœur de la Région normande. Notez dès à présent ce rendez-vous dans vos agendas pour venir les encourager !



La Compagnie des Archers de la Risle de Beaumont le Roger

Au cours de l'année 2015, l'effectif du club « La Compagnie des Archers de la Risle » comptait 58 licenciés dont 9 Serquignais, Alexis et Adeline POULAIN, Teddy, Mélissa et Michel PREVOST, Christian, Sophie et Marion AUBEL, et Sébastien GUILBERT. Ils pratiquent régulièrement ce sport au sein de ce club et ont obtenu d'excellents résultats lors des championnats départementaux et régionaux.



Alexis POULAIN
Champion de l'Eure en Salle 2014 et 2015
Champion de Normandie et de l'Eure Campagne 2014
2^{ème} au Championnat de Normandie FITA 2014



Adeline POULAIN
2^{ème} au championnat de Normandie et 3^{ème} au Championnat de l'Eure Salle 2014



Teddy PREVOST
Champion de l'Eure Nature 2015



Melissa PREVOST
3^{ème} au Championnat de l'Eure salle 2015
Championne de l'Eure Fédéral 2014
Championne de l'Eure FITA 2014
2^{ème} au Championnat de Normandie
2^{ème} au Championnat de l'Eure Salle



Christian AUBEL
Arbitre fédéral en parcours 3D/Nature
3^{ème} du Championnat de l'Eure 2015 Salle
Champion de l'Eure Fédéral 2014
Champion de l'Eure FITA 2014
Champion de l'Eure Beursault 2014
2^{ème} au Championnat de l'Eure Salle 2014



Michel PREVOST
3^{ème} au Championnat de l'Eure Salle 2015
Champion de Normandie et de l'Eure Fédéral 2014
Championne de l'Eure FITA 2014
2^{ème} au Championnat de Normandie FITA par équipe (DRE) 2014
3^{ème} au Championnat de l'Eure salle



Sophie AUBEL
Championne de l'Eure Campagne 2014
2^{ème} au Championnat de l'Eure Nature 2014
2^{ème} au Championnat de l'Eure Fédéral
2^{ème} au Championnat de l'Eure FITA
2^{ème} au Championnat de l'Eure Beursault
3^{ème} au Championnat de Normandie Fédéral
3^{ème} au Championnat de l'Eure salle



Marion AUBEL
Arbitre Salle, FITA et Fédéral



Sébastien GUILBERT
Arbitre en formation

Si vous êtes intéressés pour les rejoindre, « La Compagnie des Archers de la Risle » accueille ses adhérents, l'hiver au **Complexe Sportif du Bourg-Dessus à Beaumont Le Roger**. Vous pouvez vous initier à ce sport, vous perfectionner ou encore devenir champion dans cette discipline qui permet d'acquérir précision, régularité et maîtrise de soi.

Dès le printemps, ce sport se pratique sur un terrain extérieur, route du Hom, pour le tir campagne, le tir 3D ou nature. L'encadrement est assuré par des entraîneurs fédéraux et vous serez accueillis avec convivialité par tous les archers qui vous feront partager leur passion.

N'hésitez pas à prendre contact avec le club :
La compagnie des Archers de la Risle
Président : Matthieu Floquet
06.88.04.14.29
Email : archers.risle@free.fr
Site : <http://archers.risle.free.fr>

Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée

62 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : mairie@serquigny.fr

PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Intercom Risle et Charentonne.

Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : 14 h - 17 h
Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Jeudi : 9 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Jeudi : 9 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30



Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme CRETOIS 02 32 44 12 00

Ecole élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6 h 45,**
le soir jusqu'à 18 h 30

Cantine scolaire 02 32 44 14 00

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 972 675 027

Urgence Gaz 0 800 473 333 ou 0 972 675 027
(24h/24h)

Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public **les lundis, mercredi, jeudi,**
vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le mardi de
9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h.
Départ du courrier en semaine à 16 h, le samedi à 12 h.

Gendarmerie 17 ou (02 32 43 76 11 le jeudi après midi)

SNCF_0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **lundi**
au vendredi de 5 h 45 à 12 h 15 et de 12 h 40 à
18 h 50 ; le samedi de 6 h 30 à 11 h 45 et de
12 h 55 à 19 h 45 ; le dimanche et les jours fériés
de 10 h à 13 h 15 et de 15 h à 19 h 45

(sous réserves de modifications par la SNCF)

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)

SANTE

Médecine générale

Dr BOURGEOIS
5, rue de Normandie 02 32 44 10 05

Dr DESEINE
35, rue Max Carpentier 02 32 25 59 39

Chirurgien – dentiste

Dr GAUTIER
1, avenue Pierre Sépard 02 32 44 13 64

Infirmières

Mme MEGRET, Mme BACKX,
Mme MUTTI, Mme QUENTIN,
Mme DESOMBRE
33, rue Max Carpentier 02 32 46 51 34

Mme BOUCHARD
3, place Etienne Touzeau 06 86 66 84 20

Kinésithérapeute

M. WOJDYLO
15, rue de Normandie 02 32 44 61 83

Taxis – ambulances Serquigny

1, rue de Picardie 02 32 44 10 69

Pharmacie

Mme MONTRON 02 32 44 14 75
Rue Max Carpentier
Ouvverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le
samedi

Numéros d'urgence :

Pharmacie de garde : 3237

Médecin de Garde : 02 32 33 32 32

POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
Pour les Possesseurs de portables	
Composer le	112
SAMU SOCIAL	115
Allo Enfance Maltraitée	119
Centre d'information Droits des Femmes :	
02 32 33 44 56	



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :

Aides ménagères pour les personnes âgées,
travailleuses familiales pour les mères de fa-
mille, auxiliaires de vie pour les handicapés.

ADMR Evreux 02 32 39 80 80

La Médiathèque

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

Ouverture : Lundi de 16 h 30 à 18 h (en pé-
riodes scolaires)

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 16 h 30 à 18 h

Vendredi de 16 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de
l'Eure à la médiathèque de Serquigny**

Entretien individuel (sans inscription) le mercre-
di de 9 h à 12 h Les ateliers recherche d'emploi
(sur inscription) le jeudi de 9 h à 12 h,

Pour toute information :

Mission Locale de Bernay : 02.32.43.36.80



Intercom Risle et Charentonne

Bureaux :

41 rue Jules Prior 27170 Beaumont Le Roger

Tél. : 02 32 45 47 85 – Fax : 02 32 45 00 79

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h
30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, fermeture le
vendredi à 17 h 00

TOURISME LOISIRS

Gîte d'étape de Serquigny : informations et
réservations à la mairie de Serquigny

Tennis-municipal : inscriptions et réservations
auprès de M. Eric LEFEBVRE (tel : 02.32.44.17.64)

Ce quarantième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250
exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune.
Il a été réalisé par les membres de la Commission Information. Toute
correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en
mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE

Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants de l'année 2015



TATOUAGE LIBRE

M. Xavier CACHEUX

10 rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Tél : 06 77 28 30 23

Ouvert tous les jours de 9h à 19h
sauf le mercredi.



SARL VSGM

Mme Véronique FLICHER

10 route de Beaumont 27470 Serquigny

Tél : 02 32 44 10 35

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h
et de 14h à 19h, le samedi de 8h à 12h
et de 14h à 17h.



BAR PMU

Mme Michelle RENAUDIN et

M. Philippe FERRAT

19 rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Tél : 02 32 44 31 17

Ouvert tous les jours de 7h à 19h30
dimanche inclus.



BAR-TABAC-LOTO

M. Xavier CHOLET

1 place de l'Eglise 27470 Serquigny

Tél: 02 32 44 11 04

Ouvert tous les jours de 7h15 à 20 h sauf
samedi de 8h à 20 h, dimanche de 9h à 14 h



PIZZERIA CHEZ GIULIA

32 RUE Max Carpentier

27470 Serquigny

Tél: 09 82 57 33 53

Horaires d'ouverture :

mardi, mercredi, jeudi, et
dimanche de 18h30 à 21h30

vendredi et samedi de 18h30 à 22 h